

COMMUNE DE SAINT PAUL

Compte Financier unique - Budget Annexe de la Caisse des écoles 2025

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le compte financier unique est le document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025.

Dans ce budget annexe, il n'y a pas de dépenses d'investissement.

Présentation de la section de fonctionnement

Les Dépenses :

Elles sont constituées par les charges à caractère générales qui vont des fournitures scolaires aux achats des denrées pour la cantine, des charges de personnels assurant l'entretien du bâtiment, le nettoyage, la cantine et la surveillance des enfants hors temps scolaire et le versement de notre cote part aux collectivités du RPI (Saint-Martial-De-Gimel et Espagnac) qui est directement lié aux effectifs communaux d'élèves dans le RPI et donc fluctuent selon les années.

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL Chapitre 11 : Charges générales	35 688,32 €	40 433,26 €	44 840,70 €	46 520,96 €	25 400,31 €
TOTAL Chapitre 12 : Dépenses de personnel	23 692,86 €	24 776,06 €	25 794,98 €	29 201,00 €	28 188,46 €
TOTAL Chapitre 65 :	0,00 €	517,00 €	1 077,28 €	0,00 €	0.00
TOTAL Chapitre 67 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	67,60 €	20,80 €	0.00
TOTAL DES DEPENSES	59 381,18 €	65 726,32 €	71 780,56 €	75 742,76 €	53 588,77 €

Les dépenses sont en baisse notamment car la répercussion du coût de la chaleur produite par la chaudière sera payée en 2026 par la CDE.

Baisse du cout de l'électricité, de l'alimentation, de la maintenance et surtout du remboursement de frais aux communes de Saint-Martial et Espagnac (peu d'enfants de St Paul scolarisés dans ces 2 communes sur l'année scolaire 2024/2025).

Les Recettes :

Elles sont essentiellement constituées de la participation des collectivités du RPI et de la subvention du budget principal de la commune.

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat reporté ou anticipé	6 272,35 €	13 469,29 €	11 033,88 €	6 933,25 €	15019.20 €
Redev. & droits des services péri-scolaires & d'enseignement	8 142,50 €	7 420,10 €	6 901,20 €	6 655,10 €	4122.90 €
Reversement « Etat » Cantine à 1€					2472.00 €
Participations des 2 communes (St Martial et Espagnac)	58 435,62 €	38 396,29 €	38 202,12 €	46 053,61 €	44 415.60 €
Libéralités reçues			117,00 €	620,00 €	
Subventions de fonctionnement St Paul			22 398,05 €	30 500,00 €	22500.00 €
Autres produits divers gestion courante			61,56 €	0,00 €	
Subventions exceptionnelles		17 474,42 €			
Produits exceptionnels divers		0,10 €			
TOTAL	72 850,47 €	76 760,20 €	78 713,81 €	90 761,96 €	88529.70 €